

**Séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> février 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-09**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 11 janvier 2016 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-10**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016**

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de janvier 2016 au montant de 43 819,84 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-11**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JANVIER 2016**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de janvier 2016 au montant de 378 326,52 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil aux archives.

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE OUEST

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 442-2016 concernant un règlement d'emprunt pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest sera proposée.

RÉS. 2016-02-12

## VENTE DU TRACTEUR OLIVER MODÈLE 1955

**Attendu que** nous avons mis en vente le tracteur Oliver modèle 1955;

**Attendu que** nous avons reçu 3 soumissions soit :

1.	Simon Castonguay	3 000 \$
2.	Jeannot Tremblay	3 000 \$ plus taxes
3.	Michel Thériault	5 001 \$ plus taxes

**Attendu que** nous choisissons la soumission la plus haute;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du tracteur Oliver modèle 1955 au montant de 5 001 \$ plus taxes (5 749,90 \$ taxes incluses). Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-02-13

## RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

**Attendu que** les municipalités peuvent prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistres, le Code municipal;

**Attendu que** la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire possédant les ressources susceptibles d'aider et de supporter les municipalités dans une situation d'urgence ou de sinistre et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et des ses ressources matérielles;

**Attendu que** la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne a une entente avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention et qu'il est convenu que lors d'une intervention d'urgence impliquant simultanément plusieurs municipalités, la division du Québec s'engage à discuter de l'établissement des priorités d'intervention avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention lorsqu'elle est présente sur les lieux, et ce, dans le but d'harmoniser les services à la population des municipalités impliquées;

**Attendu que** la volonté de la municipalité et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec de convenir d'une entente écrite;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-14**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot, et résolu à l'unanimité d'approuver les termes de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski avec la ville de Rimouski;

Que soient autorisés monsieur Francis St-Pierre, maire et monsieur Alain Lapierre, directeur à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, ladite entente.

Ladite entente est classée aux archives sous la cote « Site d'enfouissement sanitaire ».

La présente résolution abroge la résolution 2015-12-151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-15**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**Attendu qu'**il est loisible de nommer un maire suppléant afin de remplacer le maire lorsque nécessaire;

**Attendu que** le Conseil entend maintenir une rotation pour cette fonction;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les conseillers et conseillère suivants soient nommés maire suppléant pour les périodes suivantes :

Du 1 <sup>er</sup> mars 2016 au 30 juin 2016 :	Francis Rodrigue
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 31 octobre 2016 :	Roland Pelletier
Du 1 <sup>er</sup> novembre 2016 au 28 février 2017:	Marie-Ève Dufour
Du 1 <sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2017 :	David Leblanc
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 31 octobre 2017 :	Jean-François Chabot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-16**

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte numéro 1 au montant de 59 468,94 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction G. Lepage inc. pour les travaux réalisés au Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-17**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LA TECQ 2014-2018**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés, mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-18**

**APPUI AU PROJET « ACTIVITÉS INTERMUNICIPALES DE LOISIRS 2016 » PAR L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)**

**Attendu que** la Table des loisirs intermunicipal de la Neigette, qui regroupe des représentants en loisirs des municipalités rurales ainsi que des intervenants liés au développement de saines habitudes de vie pour les jeunes en milieu rural, a élaboré un plan d'action 2016;

**Attendu que** l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent a pour mission de soutenir le développement et l'harmonisation des interventions en loisir et en sport, et qu'elle travaille avec les municipalités afin qu'un maximum de citoyens vive des expériences de loisir et de sport saines, sécuritaires et de qualité;

**Attendu que** chacune des six actions proposées dans le plan d'action 2016 vise les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de **Saint-Narcisse-de Rimouski**, de Saint-Marcellin, de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Valérien, de Saint-Fabien et de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard donne son appui au projet intitulé « Activités intermunicipales de loisirs 2016 » présenté par l'Unité régionale de loisir et du sport du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à sa demande de financement de 6 779 \$ adressée au volet intermunicipal du Fonds de développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-02-19**

**DON À LA FABRIQUE DE ST-ANACLET**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de verser 3 200 \$ à la Fabrique de St-Anaclet pour la réfection du plancher de la salle Réal-Lamontagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général